



Collettivu  
di Corsica  
contr'à u razzisimu

Mieux vivre ensemble

Ajaccio (siège social) : BP 3 – Quartier Ste Lucie, 1 rue Ste Lucie,  
20 181 Ajaccio

Tel : (33) 04 95 51 18 02

Courriel : [a.basta1@club-internet.fr](mailto:a.basta1@club-internet.fr)

Fax : (33) 04 95 51 29 69

## Dossier de Presse

### 1. Pourquoi une telle association ?

#### Historique

En mai 1985, 42 personnalités de tous horizons (Président de l'université de Corté et enseignants, médecins, avocats, historiens, philosophes, écrivains, linguiste, ethnologue, chercheur, éditeur, cinéaste, ...) décident de créer le Collectif Antiraciste de Corse Avà Basta (« Maintenant ça suffit ») pour clamer leur ras-le-bol des manifestations racistes, qu'elles soient violentes et directes ou plus insidieuses et rappeler leur attachement à certaines valeurs clés de l'île. L'appel d'Avà Basta (cf. ci dessous) recueillera rapidement plus de 500 signatures et près de 3000 personnes participeront à un concert international anti-raciste en septembre 1985.

#### **APPEL CONSTITUTIF D'AVA BASTA (Juillet 1985)**

« Parce que, sur ce rivage se sont échoués comme les vagues, au cours des siècles, les peuples de la Méditerranée toute entière...

Parce que les hommes y ont façonné, au carrefour d'influences diverses, un chant profond dont ils ont su intégrer et conserver les accents les plus éloignés dans une expression originale...

Parce que se croisent encore aujourd'hui dans ce pays le développement et le sous développement, l'exil et le retour, l'Europe et l'Afrique, la richesse et la peur, l'espoir et le refus...

Parce que l'Histoire y éternue parfois entre la volonté d'être soi-même et l'angoisse de s'assumer...

Parce que, plus près des conjonctures, l'ambiguïté et le mensonge sont soigneusement entretenus en Corse et donnent son réel sens au racisme quotidien...

Parce que certains mouvements d'inspiration raciste semblent y gagner aussi plus de pouvoir qu'ailleurs...

Parce que les réponses à ces interrogations sont en partie contenues dans le témoignage que les Corses doivent être capables d'apporter à la lutte contre l'intolérance, le mépris et l'aliénation...

Il nous semble nécessaire de témoigner ici, et de manière particulière, contre le racisme. »

Au delà de la dénonciation des actes racistes, Avà Basta informe sur les droits et devoirs et facilite le lien entre les cultures et les peuples. La lutte contre les discriminations et l'exclusion, l'ouverture à l'Autre et la solidarité avec les populations d'origine étrangère sont au cœur de ses différentes actions qui contribuent à améliorer le vivre ensemble.

## Composition : Qui compose Avà Basta ?

Le Collectif rassemble des **personnes de sensibilités et d'origines différentes** (sociales, géographiques, politiques,...).

Avà Basta est "inclassable" comme certains se plaisent à le rappeler régulièrement. C'est ce qui fait la force de cette association de **personnes résidant pour la plupart en Corse**.

Le pari que nous faisons chaque jour est que **les valeurs clés de la société insulaire ont été, sont et seront le ciment d'une Corse qui s'enrichit (culturellement, économiquement, ...) des apports de chacun**.

Aujourd'hui, plus de **200 adhérents ou sympathisants** reçoivent les différentes informations émanant du collectif. **Une trentaine de bénévoles** et les **quatre salariés** permanents sont impliqués chaque année dans les différentes activités.

## 2. Contexte

Une manifestation du racisme et de la xénophobie qui, comme dans d'autres domaines, comporte certaines spécificités liées à l'Histoire, à la démographie, à la peur de perdre une identité riche, revendiquée et menacée, à une violence qui s'exprime différemment.

➤ L'Histoire nous donne des éléments de compréhension :

L'île s'est nourrie des apports des 10.000 ans de migrations qui ont fait la Corse. Au carrefour de la Méditerranée, la Corse a subi des invasions et bénéficié des apports de différents peuples et différentes civilisations. La relation avec les tutelles successives de l'île, l'histoire récente - notamment en ce qui concerne l'émigration des Corses vers d'autres terres pour des raisons économiques ou professionnelles (colonies, nouveau monde...), mais aussi l'implantation de rapatriés d'Algérie ... - sont autant d'éléments qui compliquent la relation avec l'Autre lorsqu'il vient d'ailleurs.

➤ Une réalité démographique et économique :

10% de la population résidant en Corse est étrangère ce qui en fait la seconde région de France après l'Île de France en ce qui concerne la part des étrangers dans la population totale. L'Histoire (migrations et nombreux morts dans la population insulaire lors de la Grande Guerre,...), la géographie et l'attraction que représente certains secteurs clés de l'économie (agriculture, BTP) ont conjugué leurs effets pour aboutir à cette réalité vécue par certains comme un risque et par d'autres comme une chance.

### 3. Nos actions

#### Accueil Social et médiation

##### Modalités :

Tous les matins de 8h à 12h du lundi au vendredi dans nos **permanences** d'Ajaccio et de Bastia ou dans les permanences décentralisées dans les micro-régions (Ghisonaccia, Ile Rousse, Porto-Vecchio, Bonifacio) avec des secrétaires-interprètes bilingues (Français / Arabe).

##### Publics :

**Toute personne éprouvant des difficultés dans sa relation avec les administrations, en situation de précarité** (bénéficiaires du RMI et des minima sociaux, ...), **rencontrant des problèmes sociaux** (ressources, retraite, logement, santé, travail, scolarité, situation des mineurs, titres de séjour, ...), **victime de discrimination ou d'actes racistes**. Les personnes d'origine étrangère sont principalement ciblées de part notre vocation première : 20 nationalités sont ainsi .

##### Chiffres repères :

- **1800 personnes suivies par an** (soit plus de 2600 dossiers et près de 5000 entretiens individuels).
- **20 nationalités** représentées mais 90% sont de nationalités marocaine ou tunisienne.
- 86% des usagers sont des hommes.
- La plupart des personnes accueillies sont retraités, sans ressources ou travailleurs non déclarés.
- **Une activité équitablement répartie entre les 2 départements** : 52% des usagers résident en Corse du Sud ; 48 % en Haute-Corse.

##### Prestations :

- Intervention sur des incidents racistes.
- Information sur les droits et devoirs dans les domaines suivants : discriminations, droit au séjour, retraite, impôts, santé, droit du travail, logement, scolarité, ...
- Information sur les démarches administratives. Explication sur courriers et formulaires.
- Orientation et médiation vers les différentes administrations.
- Aide à la constitution de dossiers et suivi.
- Ecoute de personnes en grande précarité et mobilisation d'un réseau de partenaires pour contribuer à résoudre les problèmes d'urgence (logement, santé, ressources minimum...).

##### Chiffres repères :

- Plus de 500 personnes souhaitant être régularisées nous consultent chaque année : Seuls ceux qui sont suffisamment complets pour avoir des chances sont présentés en préfecture.
- Environ 400 dossiers concernant la retraite, 300 concernant les déclarations de revenu, 250 concernant des problèmes de santé, etc.

## Animations

### Modalités :

Actions réalisées par des permanents ou des bénévoles parfois avec l'appui de prestataires de services ou de partenaires (artistes, autres associations, ...).

### Publics :

Essentiellement les **jeunes** (collégiens, lycéens, étudiants, personnes participants à des dispositifs de formation et d'insertion) mais plus généralement **toute personne soucieuse d'améliorer le « vivre ensemble » et le respect de l'autre.**

### Prestations :

- Interventions dans les collèges, lycées, structures de formation, services administratifs, centres de vacances, ... en utilisant des supports (textes, films, théâtre,...) pour mettre en évidence et faire réagir sur des attitudes xénophobes, des cas de discrimination ou favoriser la connaissance de l'Autre pour améliorer le « vivre ensemble ». Actions mises en place à la demande des structures d'accueil ou à l'initiative de l'association.
- Devoir de mémoire : Actions dans les établissements scolaires (le racisme dans l'Histoire et aujourd'hui) ; préparation et / ou organisation de voyages de mémoire dans les camps de déportés avec des délégations de jeunes ; commémorations (Rafle du Vel d'Hiv ; libération de la Corse ; grands noms de la résistance ;...).
- Participation à des foires, des forums, des festivals ... par la tenue de stands, la réalisation d'animations ...
- Accueil de délégations (étudiants, associations) d'autres régions ou étrangères travaillant sur des thématiques en liens avec nos compétences (lutte contre la xénophobie et les discriminations, insertion des migrants). Organisations de rencontres, de programmes, ...
- Participation à des voyages d'études ou d'échanges et des rencontres internationales (forum social, rencontres euro-méditerranéennes,...).
- Production d'outils et de supports pédagogiques : CD audio, affiches, vidéos, autocollants, cartes postales, ...
- La communication par une présence dans les médias régionaux (radios, presse, TV) voir nationaux en relation avec l'actualité de l'île, internationale ou celle de l'association.

## Implication dans des dynamiques collectives

Avà Basta prend une part active à différents **collectifs et dynamiques de concertation** :

- Collectif Interculturel de Corse :

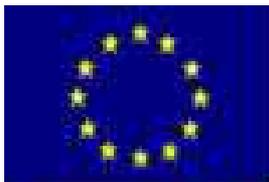
Ce collectif qui comprend des individus et les associations (Femmes Solidaires, Union des Marocains, Comité Catholique contre la Faim dans le monde, Fratellenza, Avà Basta) s'est constitué en réaction aux actes racistes qui ont marqué l'actualité de notre île en 2004. Son objectif est de regrouper toutes les communautés de l'île afin de réaliser une communauté de destin à travers des actions, des lieux de réflexion, d'analyse et d'échanges.

- Coordination inter associative de Lutte contre les Exclusions d'Ajaccio (CLE).
- Collectif Contre la Précarité.
- Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (groupe de travail « Tensions interculturelles et intergénérationnelles » : Aider les parents à exercer leurs responsabilités parentales).
- Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté en Haute-Corse.
- Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées.
- Groupe de travail des Jardins De l'Empereur (ZUS).
- Développement Social Local du pays Ajaccien.
- Comité de pilotage de l'étude « histoire et mémoire de l'immigration en Corse ».
- Groupe de travail des acteurs d'accueil social auprès des populations d'origine étrangère (Ajaccio).
- ...

## 4. Nos bailleurs de fonds

# l'acsé

l'agence nationale  
pour la cohésion sociale  
et l'égalité des chances



Ministère de la Santé et des Solidarités

DSS Corse du Sud  
DDASS Haute-Corse



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



Porto-Vecchio





## Intervention auprès des retenus (Convention Cimade - Avà Basta – Préfectures)

### Contexte et historique :

Une présence ponctuelle d'Avà Basta dans les LRA (Locaux de Rétenion Administrative) de Corse avait pu se faire ces dernières années. Elle avait permis de dénoncer certains abus concernant les conditions de rétention. Dans le but de permettre un accès plus facile et systématique à ces lieux et afin de professionnaliser l'appui aux retenus, Avà Basta qui entretenait depuis plusieurs années des relations avec la CIMADE s'est rapproché en 2006 de cette structure qui est la seule conventionnée pour intervenir dans les lieux de rétention. Cela s'est fait avec l'appui du Préfet de Région en poste, conscient des besoins, et s'est bientôt formalisé par :

- La constitution d'un Groupe Local Cimade par des personnes, bénévoles ou salariés d'Avà Basta.
- L'habilitation de ces bénévoles par les deux préfectures (4 en Corse du Sud et 6 en Haute-Corse dont 2 personnes bilingues français / arabe). Ces personnes sont ainsi autorisées à se rendre dans le LRA de leur département.
- La signature d'une convention entre la Cimade et Avà Basta.
- La signature d'une convention entre la Cimade et chacune des Préfecture.

Après des formations sur le continent et deux mission d'appui de la Cimade en décembre 2006 en Corse-du-Sud et en mars 2007 en Haute-Corse, les interventions auprès des retenus ont débuté en février et mars 2007.

### Modalités :

Ecoute et présence aux côtés des retenus dans les deux Locaux de Rétenion Administrative de l'île (Bastia, Ajaccio) par les personnes habilitées qui interviennent en tant que Groupe Local Cimade.

### Publics :

**Les retenus** (sans-papiers placés en rétention administrative), leurs proches, leurs avocats, les différentes associations apportant un service ou un soutien aux retenus.

### Prestations :

- **Information et accompagnement des retenus, de leur famille, de leur conseil** : sur ce qui arrive, sur les droits des retenus, les démarches pouvant être éventuellement entreprises devant le Juge des Libertés et de la Détention et le Tribunal Administratif, ... Le soutien est aussi psychologique pour des personnes enfermées pour le seul fait de ne pas avoir de titre de séjour en règle et dont la vie et parfois en grande partie ici.
- **Vérification du respect des conditions de rétention** (norme des conditions d'accueil, durée,...) **et de la qualité de traitement des personnes...** (violence morales ou physique) Favoriser, le cas échéant, les démarches auprès du Juge des Libertés et de la Détention, informer le Procureur de la République, le Préfet.
- Par notre présence, la **compréhension entre retenus et fonctionnaires** s'en trouve améliorée. Le retenu comprend mieux ce qui lui arrive. L'équipe peut se faire médiateur

entre retenus et fonctionnaires. Cela permet de **limiter le stress du retenu** mais aussi d'améliorer les conditions de travail et de **limiter le stress des fonctionnaires**. L'amélioration des conditions de rétention y contribue aussi.

### Constats et inquiétudes d'Avà Basta

- La **pression** exercée par Paris **sur les hauts fonctionnaires** de l'île (et du reste de la France) pour qu'ils rattrapent le retard pris dans les reconduites aux frontières par rapport aux objectifs imposés provoque des drames humains.

Exemple : Le cas d'Hicham AALOU est emblématique d'une vie brisée pour faire du chiffre (cf. communiqués de presse).

- **Les fonctionnaires qui abordaient de manière humaine et avec discernement la question des interpellations, du placement en rétention et du respect de possibles régularisations sont pointés du doigt voire menacés de mutation.** Ce « zèle provoqué » conduit à interpellier et à placer en rétention des personnes qui auraient des chances d'être régularisées.

Exemple : M. X qui vit en France depuis 1990 (et dispose de preuves étayant ses dires) avec ses 3 frères est interpellé et placé en rétention. Avec notre appui et celui d'un avocat, il gagnera son recours devant le Tribunal Administratif. Tous les frais (interpellation, garde à vue, placement en rétention, présentation au Juge des Libertés et de la Détenion, deux transferts à Ajaccio / Bastia pour présentation au Consulat du Maroc puis devant le Tribunal Administratif) ainsi que les 1000 euros que la Préfecture est condamnée à lui verser sont à la charge du contribuable.

- Par crainte de cela, **les équipes des services de sécurité publique sont contraintes de consacrer plus de temps à cela, au détriment d'autres infractions** plus pénalisantes pour la société mais dont les procédures sont moins faciles à faire aboutir.

- Comme souvent, **la pression du chiffre tend à provoquer davantage d'abus :**

- Dépassement des délais maximums (généralement 48h sauf si une procédure est introduite) et de la capacité d'accueil des locaux de rétention. Les conditions d'accueil sont déjà stressantes (stress qui s'exerce sur les retenus mais qui dégrade aussi les conditions de travail des fonctionnaires) lorsque l'on respecte les règles légalement établies. Cela est illégal et l'on peut imaginer ce que l'enfermement provoque lorsqu'on dépasse le temps et la capacité d'accueil.
- Les « interpellations au faciès », bien qu'elles soient illégales, se multiplient.

- **Les durcissements successifs des lois concernant l'entrée et le séjour des étrangers vont à l'encontre de certaines libertés fondamentales** (de circulation, de vivre en famille,...).

- On ne prend même pas le temps d'appliquer suffisamment longtemps et d'évaluer les nouvelles lois avant d'en introduire de nouvelles.
- L'extrême complexité du droit des étrangers et la faible solvabilité d'une partie significative de la population concernée sont deux obstacles importants à une mise en oeuvre du droit des étrangers dans de bonnes conditions.
- La possibilité d'utiliser des tests ADN pour faciliter le regroupement familial (dont les conditions d'accès ont été durcies) propose une vision réductrice de la famille, en niant aussi la dimension éthique d'une telle mesure. Elle fait planer le risque d'une systématisation de ces tests même si ils devraient être proposés à l'initiative de la famille pour prouver sa bonne foi.

---

## **Communiqué de presse du 10/09/07 : Sauvons Hicham**

La création « d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration de l'Identité Nationale, et du co-développement », se fait sentir dans l'île, et sans doute partout en France, par une pression nettement accrue sur l'activité des services chargés des contrôles, afin de faire du chiffre dans les reconduites des personnes en situation encore irrégulière. Cela fait des dégâts et ne peut laisser indifférentes les consciences éprises de respect des droits humains. En effet, des cas sensibles passent à la trappe, et l'on a vite fait de plonger dans le malheur des hommes, des femmes, des familles.

Un cas urgent nous interpelle, il s'agit de Hicham AALOU, âgé de 24 ans, venu avec son père à Calenzana, il y a dix ans. Il a été scolarisé en 1998/1999, son père est un ancien combattant de l'armée Française, sportif, bien intégré, Hicham s'est marié en décembre 2005 à Najima, résidente à Calvi, dont le père a la nationalité française.

S'il repart au Maroc, Hicham qui a vécu ici de l'adolescence à l'âge adulte, ne pourra revenir de sitôt par regroupement familial ; en effet sa femme n'atteint pas le niveau de revenus exigé pour le regroupement familial .

Hicham s'est conformé aux procédures habituelles pour obtenir le droit au séjour, mais la nouvelle intransigeance le lui refuse et le condamne à quitter sa vie qu'est ici .

Nous le répétons, il est arrivé il y a dix ans, à 14ans, il est intégré, marié, a un travail assuré par engagement d'employeur.

La préfecture peut décider d'urgence d'éviter de précipiter Hicham et les siens dans le drame, et ce serait justice.

Autrement Hicham devra partir dès aujourd'hui.

---

## **Communiqué de presse du 14/09/07 : Où va-t-on ? ...**

L'expulsion de Icham AALOU a illustré l'aspect inacceptable de la nouvelle politique en matière d'immigration : celle du « chiffre ».

L'opinion s'est émue de ce cas particulier, mais il faut savoir qu'avec cette pression invraisemblable qui s'exerce sur les Préfets pour faire du chiffre, bien des immigrés encore en situation irrégulière, mais légitimement régularisables, passent de plus en plus à la trappe. Dans le cas d'Icham AALOU, on a envoyé au Maroc un jeune homme qui, il l'a bien exprimé : « je ne sais plus grand-chose du Maroc, ma vie est ici ». En effet il est passé en Balagne, de l'adolescence à la vie adulte. Il « aurait vocation » de rester parmi nous.

Pour que ce jeune couple tendrement uni, se retrouve, il faut maintenant que sa femme, Najima, ait le niveau de ressources exigé. Donc un CDI et 18 mois de salaire au-dessus du SMIC. Appel en est fait à des employeurs de Calvi et alentours.

Cette façon d'aborder les problèmes des irréguliers sous l'aspect invraisemblable du chiffre atteint nos consciences, car elle s'abstrait de tout contenu humain, familial, social... Le non-respect des droits humains peut mener loin et dans des dérapages où les articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'ont plus aucune place. L'Histoire serait-elle un éternel recommencement ?... On peut le craindre quand on apprend que la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale a adopté un amendement introduisant le test ADN pour des regroupements familiaux... Comme on agite le test ADN dans la société civile, en dehors des questions de l'immigration.

Tous ces phénomènes réveillent des consciences citoyennes sensibles à toute connotation de fascisation d'une société.

Par ailleurs nous contestons le chiffre donné par le préfet de Corse concernant les irréguliers : 10 000 situations irrégulières selon ses services. Notre expérience du terrain nous ramène à les estimer à moins de 3000, saisonniers qui ne font que passer compris. Sans entrer dans le débat sordide des distorsions de chiffres entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse, il est évident que l'emploi saisonnier est plus répandu en Haute-Corse.

En conclusion, nous estimons qu'en conscience citoyenne, digne des valeurs républicaines, l'on doit répudier cette notion inhumaine de « faire du chiffre » qui révulse la France entière par une approche, digne, du cas par cas.